

• THÉÂTRE LES GARDONS

Après 3 ans d'absence, la troupe théâtrale les Gardons est heureuse de vous annoncer qu'elle sera de retour sur les planches du foyer-club au mois de mars prochain dans son tout nouveau spectacle «GARDONS NOTRE BONNE HUMEUR». Sur scène une dizaine d'acteurs amateurs de 8 à 79 ans tous unis dans la même passion et un seul but vous offrir du rire pendant plus de 2 heures. Un nouveau bureau a vu le jour au mois de septembre. Président : M. Philippe Delteil, vice-présidente : Mme Maribel Renaudie, secrétaire : Mme Michèle Stolf, trésorière : Mme Michèle Mignon. Dates du spectacle : samedi 11 mars à 21 heures, samedi 18 mars à 21 heures, dimanche 19 mars à 15 heures et samedi 25 mars à 21 heures. À très bientôt. Les Gardons.



• REPAS PAROISSIAL

Le repas paroissial aura lieu le dimanche 26 février 2023 à 12 h 30 à la salle du Foyer Club.

Inscription : Mme Colombet au 05 53 24 62 71 - Mme Feytout au 05 53 22 39 04



• EMPLOIS D'ÉTÉ

Comme tous les ans, tout Gardonnais âgé d'au moins 18 ans peut envoyer un CV et une lettre de motivation, à la mairie de Gardonne, avant le lundi 3 avril 2023 16 h 30 dernier délai, pour travailler pendant les mois de juillet et août sur le site de la piscine municipale.

• ANIMATIONS DE LA COMMUNE

- QUINE - Comité de jumelage - 5 février - 14 H 30
- QUINE - Comité des fêtes - 11 février - 20 H 30
- QUINE - Les Choeurs Unis - 12 février - 14 H 30
- QUINE - Club de l'amitié - 14 février - 14 H 15
- REPAS POULE AU POT - Pétanque - 19 février - 12 H
- CARNAVAL - A.I.P.E. - 26 février - 10 H 30
- REPAS DE LA PAROISSE - 26 février - 12 H
- REPRÉSENTATION THÉÂTRE - Les Gardons - 4 mars - 21 H
- MARCHÉ CHASSEURS - 5 mars - 9 H à 12 H
- REPRÉSENTATION THÉÂTRE - Les Gardons - 11 mars - 21 H
- REPAS COCHONNAILLE - 12 mars - 12 H



G *Le Lien* N°179
Gardonnais

www.gardonne.fr - mairiedegardonne@orange.fr
Facebook : Mairie de Gardonne

Informations Municipales
Février 2023



*L'arbre du silence porte les
fruits de la paix.*

• ÉDITO DU MAIRE

Chères Gardonnaises, chers Gardonnais,

En ce début de mois de février, je souhaiterais revenir sur la cérémonie des vœux qui a eu lieu le vendredi 13 janvier dernier.

La salle du foyer-club était presque trop petite pour accueillir tout le monde car vous étiez nombreux à avoir répondu présent après ces 2 ans d'absence, et nous vous en remercions.

J'ai pu retracer l'année 2022, riche en travaux tels que la réfection totale de la rue de l'ancien foirail, la mise en place de tableaux numériques dans les classes de l'école, l'éclairage du terrain de football, le puits de relèvement des eaux route de Gageac, ou encore l'éclairage public rue de la Mairie...

Les projets futurs ont également été présentés : l'assainissement collectif 3ème tranche, la rénovation du réseau d'eau potable Avenue du Périgord, rue du Quai et secteur des Georges, l'agrandissement du gymnase Fernand Mourgues, l'installation d'une cabane à livres, l'agrandissement de la Mairie, la vidéoprotection dans certains points de la commune, la construction d'un nouveau restaurant scolaire...

J'ai ensuite présenté les agents communaux ainsi que les membres du Conseil Municipal, dont les derniers élus, que certains d'entre vous ne connaissaient peut-être pas encore.

J'ai pu également rappeler l'importance du rôle des commerçants, des artisans, des entreprises et des agriculteurs qui sont le fleuron de l'économie locale, mais aussi celle des associations pour leur vitalité, tant de valeurs ajoutées faisant de Gardonne une commune dynamique où il fait bon vivre.

Enfin, un remerciement tout particulier a été adressé aux personnes qui, au plus fort de la pandémie, ont eu un geste solidaire en confectionnant des masques à savoir :
- Madame Dequeker Caroline, Madame Langevin Sylvie, Madame Queyroi Joëlle, Madame Casenoube Valérie, Monsieur Orthlieb Yves et Monsieur Trassan Gilles.

Chacun a reçu un diplôme de mérite communal et un petit cadeau.

Le samedi 21 janvier, les conseillers municipaux et moi-même avons rendu visite aux personnes ne pouvant ou ne souhaitant pas venir au repas des anciens, en leur apportant un présent.

Le samedi 28 janvier, le repas offert aux anciens a rassemblé une centaine de personnes. Cette journée, toujours conviviale, a permis à chacun de se retrouver et d'apprécier les différents plats servis par les membres du conseil. Cette journée est toujours un moment fort de l'année et un plaisir partagé par tous les participants.

Je vous souhaite un très bon mois de février.

Bien à vous,

Votre maire, Pascal DELTEIL.



Le mercredi 11 janvier à 19 h se déroulait la réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des vœux qui lui ont été adressés à la Mairie.

Remerciements des familles Mourguet, Fardet, Martinet et Kalonne pour les marques de sympathie témoignées par le Conseil Municipal lors du décès de leurs proches.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour.

- Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite d'un quart des crédits ouverts du budget de l'exercice précédent)
- Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la financement des travaux de la piscine municipale.

Le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour ainsi modifié.

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 décembre 2022.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

- Décision modificative n° 1 – Budget Principal.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts en section de fonctionnement concernant les intérêts réglés à l'échéance chapitre 66 article 66111 sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'utiliser le crédit du chapitre 022 dépenses imprévues inscrit au budget.

nombre de licencié(e)s et d'éducateurs sont présents. Ils ont été ainsi conviés à Halloween et Noël, et le seront également pour Pâques. Dans ce cadre, nous avons accueilli à Gardonne le Noël des U11, avec 55 enfants représentant les 5 clubs, qui ont pu faire un mini-tournoi et des jeux, avant de partager un goûter offert par la CTC. Cela crée de bons moments, permet de mélanger les enfants du même âge de tous les clubs et laisser des souvenirs à tous !

Nous tenons à remercier les bénévoles pour leur dévouement au quotidien, ainsi que la disponibilité des parents qui permet la présence et l'assiduité de leurs enfants. Les dirigeants de cette nouvelle association s'investissent pour que le basket continue à vivre à Gardonne, n'hésitez pas à venir les rejoindre pour que le club perdure et grandisse au fil des saisons.



• AVEC CULTIVE TA LECTURE !

Les enfants font vivre 3 sculptures musicales à la bibliothèque.

Depuis la rentrée de janvier, trois sculptures musicales du Trèfle Gardonnais sont installées dans la bibliothèque. Ce sont des créations de l'atelier Terre et Son réalisées essentiellement avec des vieux outils et pièces en fer et d'autres matériaux de récupération. Tantôt tambours ou argilophone, ce sont des percussions avec lesquelles les enfants improvisent pour donner vie à ces « bestioles ». L'une d'entre elles avec son grand cou pourrait être une drôle de girafe à trois pattes, l'autre une sorte de grenouille et la troisième une nouvelle espèce de chien. À la pause méridienne, à partir de lectures de courts extraits d'ouvrages portant sur des animaux imaginaires, Éric, le professeur du Trèfle, guide les enfants dans la découverte des possibilités des instruments. L'univers sonore produit enrichit la lecture des trois albums choisis : le « Ouaouaseau » de Joël Guenoun, « le Pays incroyable » de Norman Messenger et « les Animaux qui existent peut-être du professeur O'Logh » de Stéphane Nicolet et Jean-Baptiste Drouot.



Au cours d'une nouvelle période, il est prévu d'écrire l'histoire de ces « bestioles ».



• PÉTANQUE GARDONNAISE

Dimanche 19 février 2023 à 12 heures
Repas poule au pot au prix de 19 €

Inscriptions avant le 15 février au 0780333678

• GARDONNE BASKET CLUB

Le tout nouveau Gardonne Basket Club mise sur les plus petits

Pour notre nouvelle structure, nous voulions garder une école de basket attractive et vivante, car les enfants doivent être le moteur de notre association et sont la vitrine du club au quotidien.

Faute d'éducateur salarié recruté à temps pour la reprise de la saison sportive, nous avons dû composer avec nos propres licencié(e)s pour permettre à la section de repartir, avec des jeunes joueurs(joueuses) et des encadrants bénévoles, diplômé(e)s ou non ou en formation.

À la rentrée, nous avons pu miser sur un effectif d'enfants dont les parents nous ont accordé leur confiance dans cette nouvelle aventure en restant attachés au basket à Gardonne, ainsi que sur l'arrivée de débutants qui ont découvert ce sport dans notre structure.

La saison lancée, nous comptons finalement une quarantaine d'enfants à l'école de basket, avec un petit groupe de « tout petits » U5 et U7 (7), un joli groupe de moyens en U9 (14), et un très beau groupe de grands en U11 (19).

Nos U9 participent à des manifestations sous forme de mini-tournois plusieurs samedis matin dans la saison, dans des clubs géographiquement proches, afin de « goûter » à la compétition et jouer en équipe avec les copains d'entraînement. Ils découvrent ainsi petit à petit les règles du basket, le jeu collectif et le partage avec les autres enfants. Le tout généralement dans une bonne ambiance, avec des parents supporters et fiers !

En U11, au vu de l'effectif et de l'encadrement présent, nous avons engagé 2 équipes en championnat pour la 2ème phase de la saison depuis janvier, pour permettre aux débutants et aux confirmés de pouvoir s'exprimer régulièrement et de participer à des rencontres de niveau de jeu leur correspondant. Les enfants ayant débuté le basket cette année ont ainsi pu prendre le temps de découvrir ce sport et participer à 2 mini-tournois, pour maintenant mieux maîtriser les règles et être plus à l'aise pour faire des matchs. Les plus confirmés ayant quelques années de basket ont tout de suite intégré le championnat départemental le plus haut, et se frottent tous les samedis à de beaux adversaires, dans le but de progresser et engranger de l'expérience à ce niveau, tout en essayant de ramener le maximum de victoires au club !

Pendant les vacances scolaires nous mettons en place des « stages » encadrés par des éducateurs bénévoles et diplômés ainsi que des jeunes joueuses du club. Le but est de créer une atmosphère de travail agréable et familiariser les enfants sur des aspects que l'on ne privilégie pas forcément sur les entraînements « classiques ». Cela plaît en général aux enfants de partager ces moments basket sur toute la journée. Prochain rendez-vous en février avec une journée U9 et une U11...

Le club de Gardonne faisant partie de la CTC (Coopération Territoriale de Clubs) Dordogne Sud Basket, cela nous permet de faire participer les enfants à des événements festifs mis en place avec d'autres clubs du Bergeracois, où un grand



FONCTIONNEMENT :

Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues - 196.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance + 196,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte cette décision modificative.

- Avance de trésorerie du budget principal au budget rattaché de l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget assainissement est doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie. Le solde actuel de ce compte étant insuffisant, les premières dépenses notamment l'échéance d'un prêt ne peuvent être réglées.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, dans l'attente de l'encaissement de prochaines redevances, d'allouer au budget assainissement une avance remboursable à hauteur de 30 000 € en provenance du budget principal. Cette avance de trésorerie sera remboursable au plus tard avant la fin de l'exercice 2023.

- Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite d'un quart des crédits ouverts du budget de l'exercice précédent).

Monsieur le maire rappelle la possibilité d'engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») est de 2 134 237 € (25 % : 533 559 €) La dépense d'investissement concernée est la suivante :

Achat de 2 terrains nus (article 2111) pour un montant total de 60 000 € (inférieur au plafond autorisé de 533 559 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de Monsieur Le Maire.

- Réalisation d'un descellement et d'un rescellement avec fourniture d'un tampon en fonte sur chaussée.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis estimatif d'AGUR d'un montant de 2 220 € TTC pour la réalisation d'un descellement et rescellement avec fourniture d'un tampon en fonte sur chaussée, Avenue de la République. Le devis est accepté à l'unanimité.

- Déplacement de 2 branchements d'eau potable Rue du Grand Caminel.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis estimatif d'AGUR d'un montant de 8 007 € TTC pour le déplacement de 2 branchements d'eau potable, Rue du Grand Caminel.

Le devis est accepté à l'unanimité.

- Présentation du diagnostic et devis vidéoprotection.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le diagnostic vidéoprotection et son plan d'implantation réalisés par le référent sûreté du groupement de gendarmerie départementale de la Dordogne. Ce dernier a émis un avis favorable pour ce projet d'installation d'un système de vidéoprotection au sein de la commune de Gardonne, lequel devrait contribuer à lutter efficacement contre la problématique locale, mais également contre la délinquance itinérante. Un devis de la société CoproSécuriT d'un montant de 84 161,54 € est présenté au Conseil Municipal. La commission sécurité sera chargée d'étudier en détail ce devis et proposera les ajustements nécessaires en fonction du montant des subventions qui seront accordées.

- Demande de subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD-R) pour le financement de la vidéoprotection.

Afin de financer le projet d'installation d'un système de vidéoprotection au sein de la commune de Gardonne, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de présenter une demande de subvention dans le cadre du FIPD-R qui a vocation à financer des actions en adéquation avec les orientations prioritaires de la politique de prévention de la délinquance et de prévention de la radicalisation.

- Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le financement de la vidéoprotection.

Afin de financer le projet d'installation d'un système de vidéoprotection au sein de la commune de Gardonne, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR.

- Travaux Piscine Municipale.

- Changement de la membrane armée du grand et du petit bassins

Un devis de BLM Piscines d'un montant de 39 271,20 € est présenté au Conseil Municipal.

Le devis est accepté à l'unanimité.

- Changement du coffret électrique de la salle des machines

Un devis de EGELEC d'un montant de 4 589,86 € est présenté au Conseil Municipal.

Le devis est accepté à l'unanimité.

- Réfection totale de la terrasse

Un devis est en cours de réalisation pour un montant estimatif d'environ 5 000 €.

- Demande de subvention auprès du Département de la Dordogne dans le cadre du plan Piscine.

Afin de financer les travaux de la piscine municipale cités précédemment, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'effectuer une demande de

subvention auprès du Département de la Dordogne dans le cadre du Plan Piscine.

- Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le financement des travaux de la piscine municipale :

Afin de financer les travaux de la piscine municipale cités précédemment, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR.

- Présentation du rapport sur le bureau de Poste de Gardonne.

Pour faire suite au rapport de la Poste sur le bureau de Gardonne, le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition pour une ouverture du bureau du lundi au samedi uniquement de 9 heures à 12 heures.

La contre-proposition du Conseil Municipal serait d'ouvrir les mercredis et vendredis après-midi de 14 heures à 17 heures en plus des matinées.

Le Conseil Municipal rappelle à la direction de la Poste que Gardonne est le seul bureau du secteur proposant le service Banque Postale.

- Compte rendu du conseil communautaire de la CAB du 14 décembre 2022

Prochains conseils le 1^{er} février à 19 h et le 1^{er} mars à 19 h



• GALETTE DES CHASSEURS

En ce dimanche 15 janvier il ne faisait guère un temps à mettre un chasseur dehors. Pourtant nombreux sont ceux qui ont bravé les éléments pour fêter comme il se doit notre traditionnelle galette.

Petits et grands, ravis, sont repartis les bras chargés de cadeaux, de pâtés, de soupe de haricots aux couennes, et la galette était parfaite.

Merci à tous pour ce bon moment de convivialité et de fraternité.



• TRAVAUX D'ÉLAGAGE ET ABATTAGE SUR LA COMMUNE

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de(s) ligne(s) à haute tension :
LIT63kVN01BERGERAC(BERGERAC)-STE-FOY(-LA-GRANDE) Portée(s) : 42-43, 44-46.

Ces travaux vont être entrepris sur le territoire de la commune de GARDONNE à dater du 09/01/2023 jusqu'au 15/04/2023.

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE – Groupe Maintenance Réseaux GASCOGNE, à l'entreprise : JAMVERT jamvert@hotmail.fr - 06 78 14 92 04

Pour toute question générale sur l'entretien de la végétation réalisé par RTE, vous pouvez consulter le guide élaboré avec Enedis, l'ONF, les représentants de la Forêt Privée Française et les Chambres d'Agriculture, à l'adresse : https://www.foretpriveefrancaise.com/data/gvege_1213a_v7_1_1.pdf.

En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux : RTE GMR GASCOGNE 12 rue Aristide Bergès 33270 FLOIRAC.

Olivier PEREIRA (06.35.88.89.59)



• PERMANENCES POINT INFO ÉNERGIE CAB

Les « Permanences Point Info Énergie » se poursuivent en 2023, animées par Myriam Cosset, conseillère Énergie, du CAUE 24 une fois par mois les vendredis matin à la CAB : les permanences se déroulent uniquement sur rendez-vous à prendre auprès du service urbanisme de la CAB .

Vous trouverez ci-dessous le calendrier pour le 1^{er} semestre 2023 pour les vendredis matin :
27 janvier - 24 février - 31 mars - 14 avril - 12 mai - 16 juin

Pour plus d'infos, merci de vous rendre sur le site de la CAB :
<https://www.la-cab.fr/permanences-info-energie/>

Si les administrés ne sont pas disponibles sur ces créneaux horaires, ne pas hésiter à contacter Myriam par téléphone ou lui poser des questions par mail.

• VISITES DU CENTRE DE TRI - SMD3

Où vont nos papiers et emballages ?
Comment sont triés nos emballages ?
Comment réduire le volume de nos déchets ?

8 février - 5 avril - 7 juin - 2 août - 4 octobre - 6 décembre

GRATUIT

De 14h à 15h30 - À partir de 8 ans
RDV sur place : La Rampinsolle, 24660 Coulounieix-Chamiers Inscription obligatoire : 09 71 00 84 24 Nombre places limité à 15 pers.

Inscriptions et informations SMD3 SERVICE USAGERS 09 71 00 84 24 / service.usagers@smd3.fr

Visites de l'ISDND Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.

Où vont nos déchets non valorisables ?
Comment sont traités les lixiviats et le biogaz ?
Comment réduire le volume de nos déchets ?



• DISPOSITIF D'ACCUEIL DE JOUR ITINÉRANT (ADJI).

Le dispositif d'accueil de jour itinérant est un lieu d'accueil où sont reçues des personnes en situation de dépendance motrice et/ou cognitive (atteintes ou non d'une maladie neuro-évolutive type maladie d'Alzheimer et apparentée).

Les objectifs sont multiples, et pour les personnes fragiles, il s'agit de pouvoir stimuler les capacités cognitives (mémoire, concentration, langage...) et d'encourager au maximum les échanges pour maintenir les capacités de communication et favoriser le lien social. Au-delà de cela, le but est bien évidemment de pouvoir accompagner les aidants du mieux possible, en offrant une écoute mais aussi un soutien psychologique et une guidance dans les possibilités de prise en charge de leur proche malade.

L'équipe de l'accueil de jour itinérant se compose d'une pilote du centre ressource, de deux aides médico-psychologiques et d'une neuropsychologue.

Le lieu d'accueil est situé le lundi et le vendredi à la salle « Joie de vivre » sur la commune de La Force, de 10h à 16h.
Tél: 06.73.38.13.43